



Association technique et professionnelle
de qualification des entreprises
de l'équipement électrique

DOSSIER DE PRESSE

Septembre 2004

CONTACTS PRESSE

Arnaud Debove
Secrétaire général
arnaud.debove@qualifelec.fr
Tél. : 01 53 06 65 20
Fax : 01 53 06 65 21

Gaston Varoqui
Inspecteur principal
gaston.varoqui@qualifelec.fr
Tél. : 01 53 06 65 20
Fax : 01 53 06 65 21

Qualifelec, la fiabilité en première ligne

Electricité : la sécurité avant tout p. 3

Qualifelec, seul organisme français de qualification des entreprises d'électricité

- Un organisme de référence p. 4
- Une mission : la qualification p. 4
- A chaque métier sa qualification p. 5

La qualification, une procédure stricte pour une marque de qualité

- Une démarche volontaire de l'entreprise p. 6
- Une attribution impartiale p. 6
- Un suivi de qualité p. 6

La qualification, une garantie de compétence et de solidité des entreprises

- Un savoir-faire validé p. 7
- Un sérieux reconnu p. 7

Accompagner les entreprises vers l'ISO 9001

- La Maîtrise de la Qualité Qualifelec p. 8
- Accompagner chaque entreprise à son rythme p. 8

Qualifelec à votre service

- Un organisme pour trouver le bon partenaire p. 9
- Des professionnels compétents et de bon conseil p. 9

Travaux d'électricité : la sécurité avant tout

Parce que les activités liées à l'électricité font encourir des risques aux utilisateurs comme aux installateurs, le conseil supérieur de l'électricité a initié, en 1955, la création d'un système officiel d'agrément pour les entreprises de l'équipement électrique. Ainsi fut créé Qualifelec, association loi 1901, composée des représentants des entreprises et de leurs clients. Aujourd'hui, Qualifelec compte près de 8 000 entreprises, toutes officiellement reconnues pour leur compétence et leur savoir-faire dans un ou plusieurs domaines de l'électricité.

En effet, poser une alarme ou une antenne, rénover une installation électrique, poser une climatisation... Autant de métiers différents qui nécessitent des compétences spécifiques. Alors que le parc de logements français va en vieillissant, alors même que les normes et exigences techniques se durcissent, la sécurité électrique doit être réservée aux professionnels de l'équipement électrique.

Faire appel à une entreprise qualifiée Qualifelec, c'est s'assurer de confier son patrimoine à une structure techniquement et humainement compétente. C'est bénéficier d'un haut niveau de sécurité, pendant et après les travaux.

Qualifelec, le seul organisme français de qualification des entreprises d'électricité

Qualifelec, un organisme de référence

Association loi 1901, Qualifelec est le seul organisme français de qualification des entreprises de l'équipement électrique*, sous tutelle de l'Etat. L'organisme a été fondé en 1955 à l'initiative des plus hautes instances de la profession pour créer un système officiel d'agrément pour les entreprises afin de réduire les risques encourus par les installateurs et les utilisateurs.

Organisme paritaire, il est composé de représentants des principaux acteurs du secteur de l'installation électrique : les organisations professionnelles d'une part et les clients d'autre part.

Une mission : valider les aptitudes d'une entreprise à exercer son métier dans une spécialité donnée

Qualifelec a répertorié et classifié toutes les activités liées à l'électricité et valide, dans chacune de ces activités, les compétences techniques des entreprises de l'équipement électrique qui en font la demande.

Aujourd'hui, Qualifelec compte près de 8 000 entreprises et artisans aux compétences et au sérieux reconnus par une qualification dans tous les domaines liés à l'électricité. Ces domaines – ou indices, correspondent aux principales activités de l'électricité.

* Les autres corps d'état du bâtiment relèvent de Qualibat.

A chaque métier sa qualification

Qualifelec propose 23 qualifications, qui traduisent le métier de l'entreprise ainsi que sa ou ses spécialités. La qualification est subdivisée en indices qui correspondent à des activités précises :

- **Electrotechnique** : travaux d'installations et d'équipements électriques comprenant la régulation, la programmation, l'automatisation, la sécurité, le confort et la communication en tous locaux à usage résidentiel, industriel, tertiaire et agricole.
- **Electrothermie** : travaux de chauffage ventilation, de traitement et de conditionnement d'air ou de production d'eau chaude sanitaire, y compris la régulation, la programmation ou l'automatisation destinées à la gestion de l'énergie, la sécurité et le confort.
- **Antenne** : travaux d'installations destinés à la réception et à la transmission de signaux multiples audiovisuels reçus dans les bandes de radiodiffusion terrestre, par satellite ou par le réseau câblé. Il peut s'agir d'antennes individuelles ou collectives.
- **Eclairage public** : étude, conception et réalisation de travaux neufs, d'extension, de modification et de rénovation d'installations d'éclairage, de mise en lumière de monuments ou sites et de régulation de trafic sur le domaine public ainsi que leur maintenance et leur entretien.
- **Courants faibles** : travaux de conception, d'étude, de réalisation, de maintenance et d'entretien d'équipements destinés aux domaines des télécommunications, de la sûreté sécurité, de l'audio-vidéo et de la gestion technique, réalisés dans tous les locaux et emplacements à usage résidentiel, industriel, tertiaire et agricole.

La qualification, une procédure stricte pour une marque de qualité

La qualification : une démarche volontaire de l'entreprise

La qualification est un engagement à tous points de vue. L'entreprise doit décider de s'engager dans la démarche et retirer un dossier de demande de qualification auprès de Qualifelec, dans une ou plusieurs de ses activités. Elle est tenue de fournir des preuves de son engagement à offrir des prestations de qualité :

- elle détaille ses moyens techniques de conception, d'étude et de réalisation, son effectif et la qualification de son personnel (justificatifs et/ou diplômes à l'appui),
- elle produit également des références récentes de chantiers ou travaux effectués.

Une attribution impartiale

Qualifelec vérifie scrupuleusement que l'entreprise candidate répond à chacune des exigences requises pour la qualification souhaitée. Un comité de qualification, composé de professionnels et de clients de cette spécialité décide d'attribuer, ou non, la qualification à l'entreprise, pour une durée de 4 ans, avec une révision prononcée sur dossier tous les deux ans.

Un suivi de qualité

95 % des entreprises déjà qualifiées renouvellent leur qualification. Pour les 5 % restants, c'est généralement le défaut de références suffisantes, le changement de direction, le départ à la retraite du chef d'entreprise.

Chaque année, sur 100 dossiers de qualification commandés, seulement 20 nouvelles demandes sont instruites, car beaucoup d'entreprises ne parviennent pas à remplir l'ensemble des exigences de l'organisme. Parmi ces demandes instruites, 15 % des dossiers d'inscription ou de renouvellement sont rejetés tous les ans par les comités Qualifelec. Une exigence de qualité et de performance qui porte ses fruits : aucun litige n'a été enregistré entre les entreprises Qualifelec et leurs clients en 2003. Par ailleurs, Qualifelec est particulièrement attentif à l'usage fait de sa marque : toute entreprise utilisant le logo ou se revendiquant de l'organisme doit adhérer à ses valeurs. Qualifelec saisit immédiatement la DGCCRF en cas de manquement à cette éthique : il en va de la crédibilité de l'organisme et des entreprises qualifiées.

La qualification, une garantie de compétence et de solidité des entreprises

Un savoir-faire validé

Pour obtenir son certificat – et le conserver- l'entreprise a prouvé qu'elle disposait des garanties techniques nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

- **Le professionnalisme des dirigeants et des responsables** : l'entreprise précise, pour chacun des membres de l'encadrement, la fonction ainsi que les diplômes, les stages ou les formations spécifiques obtenus.
- **La qualité du personnel** : le nombre d'employés est précisé, ainsi que leurs fonctions et les éventuelles formations spécifiques, nécessaires à l'obtention de certaines qualifications. La qualité du personnel informe non seulement sur sa capacité technique à réaliser des travaux mais également sur la capacité de l'entreprise de mettre en œuvre un nombre d'employés suffisant sur certains chantiers.
- **La qualité des équipements et des locaux** : postes informatiques, appareils de mesure, véhicules, bâtiment... Tous ces éléments sont vérifiés afin de s'assurer que l'entreprise dispose des outils adéquats pour réaliser les travaux dans les meilleures conditions.
- **L'expérience de chantiers similaires** : la présentation obligatoire de références récentes assure que l'entreprise est habituée à réaliser les travaux entrant dans le champ de sa qualification.

Un sérieux reconnu

Confier ses travaux d'électricité à une entreprise, c'est un investissement financier et personnel. Pour éviter au maximum les problèmes liés au travail non déclaré ou à la disparition de l'entreprise avant la fin du chantier, Qualifelec valide également la santé et l'aspect sécurité de l'entreprise.

- **Régularité légale de l'entreprise** : inscription au registre du commerce.
- **Utilisation des normes et textes réglementaires** : certains documents sont requis pour la réalisation de travaux. L'entreprise doit en posséder au moins un exemplaire à jour.
- **Couverture des risques** : l'entreprise doit présenter une garantie décennale ou biennale (obligation professionnelle) ainsi qu'une Responsabilité Civile Professionnelle. Une garantie supplémentaire.

Accompagner les entreprises vers l'ISO 9001

La Maîtrise de la Qualité Qualifelec, nous avons tous à y gagner

La norme ISO 9001-2000 valide l'organisation interne d'une structure, quelle qu'elle soit. La Maîtrise de la Qualité Qualifelec, c'est une démarche progressive et personnalisée destinée aux entreprises préalablement qualifiées qui souhaitent intégrer les critères de la norme à leur fonctionnement.

- **Pour l'entreprise** : valider son organisation, c'est adopter la meilleure configuration et réduire les coûts inutiles, c'est accéder à de nouveaux marchés.
- **Pour ses clients** : confier ses travaux à une entreprise qui sait remettre en cause son système, c'est pouvoir prétendre à une qualité de service accrue.

Accompagner chaque entreprise à son rythme

Le système de Maîtrise de la Qualité comporte deux niveaux d'attribution :

- **Niveau 1** : Satisfaction du client
- **Niveau 2** : Management

Seules les entreprises qualifiées Qualifelec peuvent bénéficier de cette démarche. Les Niveaux 1 et 2 se fondent sur les critères du référentiel de la norme ISO 9001, version 2000. Ils sont jugés sur dossier et, si nécessaire, sur audit.

Les attestations sont délivrées par la Commission nationale Qualité. Valables 4 ans, elles sont renouvelables annuellement. Chaque entreprise progresse ainsi à son rythme.

Qualifelec à votre service

Un organisme pour trouver le bon partenaire

Qualifelec tient à jour un répertoire de toutes les entreprises qualifiées. Chaque entreprise référencée y est inscrite avec ses coordonnées, sa qualification et son niveau de qualification. Cet annuaire est disponible en version papier. Il est également consultable gratuitement sur le site www.qualifelec.fr.

Seuls les professionnels qualifiés Qualifelec sont inscrits dans ce répertoire. Toute entreprise en cours de d'instruction, exclue ou ayant omis de renouveler son dossier ne figure pas dans l'annuaire Qualifelec.

Sur le site Internet de l'organisme, il est possible d'effectuer une recherche en spécifiant le département et la nature du chantier : alarme, antenne, audio-vidéo, chauffage, climatisation, éclairage, portail automatique, téléphonie... Le site propose alors les fiches des toutes les entreprises répondant aux critères de sélection ainsi que leurs coordonnées pour les contacter directement et rapidement. Et parce que certains travaux demandent des compétences spécifiques, qui ne sont pas toujours simples à définir, Qualifelec propose également la Recherche assistée. Ce système permet à l'internaute de décrire en quelques lignes les travaux à réaliser. Des professionnels compétents vont alors traiter la demande et proposer à l'internaute la liste des entreprises correspondant à la demande. La rapidité et l'assurance de sélectionner le bon professionnel.

Des professionnels compétents et de bon conseil

Spécialistes reconnus dans leur activité, les entreprises et artisans Qualifelec sont à même de conseiller et de proposer des solutions d'équipement sur mesure.

Parce qu'elles sont habituées à réaliser des travaux dans un domaine spécifique, elles connaissent tous les dangers et les solutions de leur métier. Offrir à leur client les meilleurs services en termes de sécurité, de performance et de bien-être est un de leur engagement tacite, signe d'une grande conscience professionnelle.